

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir au moins 26 ans au 1^{er} janvier de l'année de la formation ;
- Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle ;
- Être titulaire d'une Licence (L3) ou d'un diplôme admis en équivalence*, pour le Master 1 ;
- Être titulaire du diplôme national de Maîtrise ou d'un titre admis en équivalence*, pour le Master 2.

* Les diplômes ou titres portant la mention d'une « homologation » ne peuvent donner lieu à une équivalence de titre.

INSCRIPTION

- 1 Préinscription sur le site Internet du CELSA :
www.celsa.fr > rubrique Inscriptions/Résultats > Formation continue ;
- 2 Constitution du dossier,
selon les indications données sur le site Internet ;
- 3 Envoi du dossier par courrier dans les délais requis en recommandé avec A.R.,
à l'adresse suivante :
CELSA - FC – Master 1 ou 2 [précisez l'intitulé de l'option choisie]
Inscription n° (numéro Internet attribué automatiquement à la fin de la démarche d'inscription sur le site du CELSA)
77, rue de Villiers
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex

Important

- Les candidats ne s'inscrivent qu'à une seule formation et à une seule option
- Les candidats respectent la date limite d'envoi des pièces demandées (le cachet de la poste faisant foi).
- Le CELSA n'envoie ni formulaire d'inscription ni dossier de VAP.

VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS : VAP (décret du 23 août 1985)

Les personnes intéressées par une formation, mais ne pouvant justifier du diplôme requis, peuvent déposer une demande écrite de validation des acquis pour dispense de titre (VAP), qui sera jointe au dossier d'inscription. La demande est examinée par une commission, qui juge si l'expérience professionnelle compense l'absence du diplôme requis pour la formation.

La priorité est donnée aux dossiers dont l'expérience professionnelle est en lien avec la formation demandée. La réponse du jury de validation est adressée par courrier au candidat.

Conditions particulières à la VAP :

Master 1 : être titulaire du baccalauréat

Master 2 : être titulaire d'un DEUG ou d'un titre admis en équivalence

ADMISSION

Sur dossier et entretien de motivation.

- Les commissions de VAP et les entretiens de motivation se déroulent pendant les mois d'octobre, novembre et décembre.
- Les candidats dont le dossier est retenu reçoivent un courrier indiquant le jour et l'heure de leur entretien avec les membres du jury.
- Les résultats sont affichés au CELSA et sur le site Internet.

CALENDRIER

Les formations commencent en février et mars de chaque année.

www.celsa.fr > rubriques :

Formation continue > Temps plein > Calendrier

Formation continue > Temps partiel > Calendrier

CONDITIONS FINANCIÈRES

www.celsa.fr > rubrique :

Formation continue > Tarifs & financement

CONTACTS

Le service formation continue du CELSA peut conseiller les candidats dans leur démarche administrative et leur recherche de financement.

- **Pour obtenir des informations :**
consulter le site Internet www.celsa.fr > rubrique **Formation continue.**
- **Pour un entretien individuel**
(conseil, orientation, validation des acquis),
sur rendez-vous :
Évelyne Durel - 01 46 43 76 14
evelyne.durel@celsa.paris-sorbonne.fr
- **Pour toute question d'ordre financier**
Carine Bansède - 01 46 43 76 71
carine.bansede@celsa.paris-sorbonne.fr

Portes ouvertes en juin, dans les locaux du CELSA,
77, rue de Villiers, à Neuilly-sur-Seine

Contacteur Évelyne Durel pour un entretien individuel,
sur rendez-vous (conseil, orientation, VAP, VAE) :
evelyne.durel@celsa.paris-sorbonne.fr – Tél. : 01 46 43 76 14

